

SPEED
INDUSTRIE



CLEANER B99

DÉTERGENT BACTÉRICIDE

- ◆ Détergent et dégraissant surpuissant
- ◆ Action bactéricide
- ◆ Utilisation mécanique et manuelle
- ◆ Concentré

UTILISATION :

Agent de nettoyage et de dégraissage exceptionnel au service des professionnels. Produit polyvalent nettoie et désinfecte en une seule opération, convient à tous types de sols et surfaces. Sera utilisé lorsque que l'on souhaite allier la force d'un détergent à une désinfection efficace sur des surfaces tels que les sols, les plans de travail, les tables de restaurant et de cafétéria, les sièges de salon d'attente, comptoirs de bar, véhicules de transport en commun, véhicules réfrigérés, chambres froides... et tous lieux ou un trafic intense nécessite une désinfection.

MODE D'EMPLOI

Dosage : l'action bactéricide est efficace à partir de 0,5%, l'action détergente pourra nécessiter un dosage plus important en fonction du degré de salissure du support à traiter. La préparation de la solution avec de l'eau tiède augmentera les deux actions du produit. **Nettoyage et désinfection des sols** : Passage en auto-laveuse : doser à 1%. En balayage humide, humecter la frange ou le gaze avec une solution dosée à 0,5%. Passage au faubert : doser à 1 à 2%, laisser agir puis sécher en passant un faubert sec et propre. **Nettoyage et désinfection des plans de travail et autres supports** : En pulvérisation ou application avec une éponge ou une lavette propre, doser de 1 à 2%.

RECOMMANDATIONS

Irritant pour les yeux et la peau. Conserver hors de portée des enfants. En cas de contact avec les yeux laver immédiatement avec de l'eau.

CARACTÉRISTIQUES :	COMPOSITION :
Etat : liquide	Contient : moins de 5% agents de surface non ioniques, amphotères EDTA et phosphates. Désinfectant Parfum.
Couleur : jaune orangé	
Odeur : citronnée	
Point éclair : néant	
Masse volumique : 1,04 ± 0,02	
pH : 10,8 à l'état pur (9 à 1%) ± 1	

Conforme à la législation concernant le nettoyage des ustensiles pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 27/10/75 et suivants), ainsi qu'à la norme française NF EN 1040 concernant l'activité bactéricide.